



**Syndicat des Personnels
Administratifs des
Services Extérieurs de
l'Education Nationale**

Montreuil,
Le 22 janvier 2018

Le CDI n'est pas le Statut

FO le répète : le CDI, pour ceux qui y accèdent, même s'il préserve les collègues d'une interruption de contrat entraînant une période de chômage, n'offre qu'une carrière au rabais et pérennise les situations de précarité.

Surtout, il ne protège pas des licenciements économiques.

**Les licenciements massifs
de collègues exerçant en
CDI dans les GRETA
illustrent tristement cette
situation.**



Contractuels : derrière les réponses, le piège !

Cette année sera la dernière année d'application du protocole Sauvadet, mis en place en 2012 et censé réduire le nombre de contractuels. FO a tiré un bilan plus que sceptique de ce protocole, des modalités de mises en œuvre et des conditions restrictives qui n'ont pas permis à tous les collègues de pouvoir s'y présenter et au peu de collègues éligibles d'accéder au statut.

Quelles réponses pour les contractuels laissés pour compte ?

Au lieu de leur permettre massivement d'accéder à un statut de titulaire, l'administration propose de mettre en place une véritable carrière de contractuels accompagnée de grilles d'évolution salariale.

Si l'idée peut paraître intéressante, tant pour les personnels en CDI qu'en CDD, elle les enferme de fait dans leur précarité.

En mettant en place des grilles de salaire évolutives pour les collègues contractuels, il ne faut pas oublier que leur reclassement, après obtention d'un concours, ne sera calculé que sur leur ancienneté acquise et non leur indice détenu en tant que non titulaire. Ce qui signifiera une baisse de salaire pour eux !

Les organisations syndicales qui accompagnent cette politique ont fait le choix de maintenir les contractuels ad vitam aeternam dans la précarité et acceptent de fait la mise en place d'une fonction publique de contractuels, basée sur l'individualisation, et sans les protections, garanties et droits qu'apporte le statut.

La position de FO a toujours été limpide.

La mise en place d'un pseudo-statut des personnels contractuels accompagne la baisse du coût du travail par le biais de personnels précaires, main d'œuvre bon marché, plus malléables, corvéables, car non protégés par un statut.

Or, les projets de généralisation des contrats en lieu et place des recrutements sous statut de titulaire s'inscrivent dans le cadre des 120 000 suppressions de postes de titulaires et de toutes les politiques d'austérité.

Pour FO la seule réponse est le respect de l'article 3 du Statut général : tout emploi permanent doit être occupé par un fonctionnaire. C'est pourquoi FO revendique une **régularisation statutaire par un plan massif de titularisation de tous les agents non titulaires.**

FO revendique également :

- la revalorisation de 16% du point d'indice commun à tous,
- des mesures de reclassement améliorées,
- la création de tous les postes statutaires nécessaires à la réalisation de la totalité des missions de service public,
- l'ouverture de tous les concours internes, accompagnée d'une véritable politique de formation à la préparation de ces concours,
- l'arrêt des coupures de contrat hors des vacances scolaires et le maintien des rémunérations durant ces périodes.

Titulaires, le statut à défendre, contractuels le statut à gagner !